

Dans tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir **prévenir de l'absence de votre enfant** auprès de l'équipe d'animation au 02 41 30 45 59 (accueil de loisirs) ou auprès de l'accueil du centre social au 02 41 49 06 49.

Le coût de présence ne sera pas dû :

- en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'une copie d'ordonnance
- en cas d'absence signalée 7 jours à l'avance pour les vacances et les mercredis.

Assurances



Le Centre Social a souscrit une assurance responsabilité civile collective, il est également conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile individuelle qui couvre votre enfant pendant ses temps de loisirs.

Votre enfant reste sous votre responsabilité s'il est présent aux abords ou dans les locaux avant et après les horaires d'accueil. Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux par une personne responsable. Ils ne sont autorisés à quitter les locaux de l'accueil de loisirs qu'à l'arrivée de leurs parents ou toute personne désignée à l'avance par ces derniers. Pour les enfants devant rentrer seuls, veuillez le préciser lors de l'inscription sur l'autorisation parentale en notant l'heure à laquelle ils sont autorisés à partir.



Actualisé le 3 avril 2020

ACCUEIL DE LOISIRS

- règlement intérieur -

4-11
ANS

Le Centre Social Indigo propose un mode d'accueil éducatif et des animations qui répondent à un besoin de garde et de loisirs des enfants. Il a pour but de favoriser l'épanouissement, la découverte, l'apprentissage de la vie en groupe, l'expression des enfants dans une ambiance de détente et de respect de chacun.

L'équipe d'animation est composée de professionnels de l'animation diplômés :

- Sylvie Perdriau, Sylvie Le Paih, Clémence Libeau, Angélique Charrier, Chantal Gelot, Cindy Bellander et Peter Bonnet - animateurs
- Marie-Françoise Moreau - Directrice
- Une équipe de vacataires (selon le nombre d'enfants inscrits à chaque période de vacances).

Accueil du mercredi

et des VACANCES



L'accueil est assuré à partir de **7h15 jusqu'à 18h30**. Il est possible d'inscrire votre enfant seulement le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas.

Votre enfant **peut arriver entre 7h15 et 9h30** (à part les jours de sortie où des horaires spécifiques sont notés sur les plaquettes), en fin de matinée **entre 11h30 et 12h** ou en début d'après-midi **entre 13h15 et 14h**.

Le départ peut s'effectuer **entre 11h50 et 12h30** (sans repas), **entre 13h30 et 14h** (avec repas) **ou entre 17h et 18h30**.

Sa présence est obligatoire, le matin, entre 9h30 et 11h50 et l'après-midi, entre 14h et 17h.*

* *Exceptionnellement, nous permettons qu'un enfant s'absente pour participer à une activité sportive ou culturelle, à un rendez-vous ou à un anniversaire s'il est accompagné par un adulte, mais ce temps ne sera pas décompté du coût de l'après-midi.*

Centre Social Indigo - 22 rue Jules Verne - Saint Macaire en Mauges 49450 Sèvremoine
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 18h30 sauf le jeudi dès 9h30

Accueil du Centre Social ☎ 02 41 49 06 49 / Animatrices Maison Enfance St André ☎ 02 41 30 45 59



La facturation s'effectue à l'heure (avec un minimum de 3h facturées le matin et 3h l'après-midi). Toute heure commencée est dûe.

OÙ DÉPOSER MON ENFANT ?

Accueil à la **Maison de l'enfance** pour tous **jusqu'à 8h30 et après 17h30. Entre 8h30 et 17h30**, les enfants de maternelle et CP, sont accueillis à la maison de l'enfance et les enfants du **CE1 au CM2 au restaurant scolaire** (prendre route du cimetière).

Il est demandé aux parents de surligner le nom de leur enfant dans le registre des présences afin de vérifier l'inscription de leur(s) enfant(s).

Animations



Diverses activités, avec **un thème par période**, sont organisées : jeux individuels et collectifs, ateliers de modelage et d'arts plastiques, cuisine, bricolage, activités d'extérieur, activités culturelles, jeux libres, des sorties culturelles ou ludiques...

Pour le respect du rythme des enfants, un temps calme est proposé en début de chaque après-midi, les plus jeunes sont allongés sur des couchettes. Quand les effectifs sont importants, entre 8h30 et 17h30, nous séparons les plus jeunes des plus grands.

Repas et Gôter



Le repas du midi est fourni par l'accueil de loisirs, livré par le Service de Restauration « Convivio ». Il a lieu vers 12h dans la salle du restaurant scolaire. **Toute commande ou annulation de repas devra être réalisée au plus tard la veille (avant 9h30) de la présence prévue de l'enfant, en appelant l'accueil du centre social.** Il n'est pas possible de venir seulement pour le repas. Votre enfant peut prendre son petit déjeuner à l'accueil de loisirs ; c'est à vous de le fournir. Nous pouvons faire réchauffer une boisson au micro-ondes.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et est servi entre 16h30 et 17h. Il est varié et équilibré afin de répondre aux besoins nutritionnels des enfants. En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les goûters sont également adaptés, mais n'oubliez pas de le signaler lors de l'inscription.

Inscriptions et Paiement



Environ deux semaines avant chaque période de vacances scolaires, les plaquettes sont disponibles sur le site internet, à l'accueil du Centre Social Indigo et à l'accueil de loisirs à Saint André (rue Augustin Vincent, St André de la Marche).

L'inscription se fait par internet via un portail famille (un lien vous est nécessaire, contactez-nous si vous ne l'avez pas reçu par mail).

Pour l'inscription, veuillez-vous munir de votre numéro d'allocataire CAF ou MSA. Vous devrez remplir une fiche sanitaire précisant le numéro de téléphone et l'adresse du domicile, les noms et numéros de téléphone à prévenir en cas d'urgence, les noms des personnes autorisées à venir chercher votre ou vos enfants, les éventuels problèmes médicaux et la date du dernier rappel de vaccin DT Polio.

Pour les vacances et les mercredis, il est possible d'inscrire avec ou sans repas. Le nombre de places est limité. **Vous pouvez effectuer les réservations via internet** selon les dates notées sur les plaquettes des différentes périodes d'animations.

Tarifs : selon le quotient familial + coût du repas + adhésion familiale annuelle. (voir plaquette de la période concernée).

Le nombre de places pour les sorties étant limité, **il n'est pas possible de s'inscrire seulement aux sorties**, nous demandons également la participation à **2 autres matinées ou après-midis**, dans la même période pour les mercredis, dans la même semaine pour les vacances.

Pour le règlement des factures, afin de faciliter la gestion des encaissements et pour ne pas vous obliger à vous déplacer, **nous privilégions désormais le prélèvement bancaire.** Les prélèvements ont lieu le 10 de chaque mois suivant une activité à laquelle votre enfant a participé.

Pour cela, si vous ne l'avez pas encore fait, merci de nous transmettre le mandat rempli et signé. (téléchargeable sur le site du centre social ou le portail familles).

Si vous n'êtes pas prélevé, le règlement valide l'inscription pour les vacances. Il vous est possible de nous effectuer un virement (coordonnées bancaires affichées sur la facture) ou de nous faire parvenir des chèques vacances et chèques CESU au plus vite afin de valider la réservation.